

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 janvier 2025**

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier, à vingt heures trente minutes,

**Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohan PESQUEREL**

**Etaient présents** : Yohann PESQUEREL, Gilbert MONTAIGNE, Guillaume CHICOT, Christelle ANGER, Sébastien COTREZ, Karine BEAUSSIEUX, Angélique OSMONT, Emilie BARREZ, Sébastien MONNET, Laurent MONTELEON, Mélanie DUBOIS, Charlotte AVOINE, Nathalie LENEVEU, Amina OUARGA, Michel GRANGER

**Etaient absents avec procuration** : Typhaine MALOISEL donne pouvoir à Karine BEAUSSIEUX

**Etaient absents** : Olivier GUERARD, Béatrice AILLET, Tommy HERY

Karine BEAUSSIEUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024
- 2) Convention du plan de secours communal
- 3) Subvention façade
- 4) Travaux logement 61 rue du Sapin
- 5) Projet de mécénat
- 6) Projets 2025
- 7) Information 2025
- 8) Questions diverses

## **Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024 (Vote : 16/16)

## **Article 2: Plan de Sauvegarde Communal**

Le **Plan de Sauvegarde Communal** est un dispositif mis en place par la commune pour préparer et gérer les situations d'urgence, qu'elles soient d'origine naturelle (inondations, tempêtes) ou humaine (accidents industriels, risques sanitaires). Son objectif est de protéger la population, les biens et l'environnement en cas de crise.

Il comprend plusieurs éléments clés :

1. **L'évaluation des risques** : Identifier les dangers potentiels pour la commune.
2. **Les mesures de prévention** : Actions pour limiter les impacts d'une catastrophe (urbanisme, sensibilisation).
3. **Les procédures d'alerte** : Diffusion rapide des informations et consignes de sécurité.
4. **Les actions de secours** : Organisation des secours, évacuations et hébergement des sinistrés.
5. **La coordination des acteurs** : Collaboration entre les services locaux (pompiers, police, élus) et les partenaires externes (préfecture...).

En résumé, le Plan de Sauvegarde Communal est essentiel pour garantir la sécurité des habitants en cas de catastrophe, et chaque citoyen doit être informé des risques et des actions à suivre. L'accompagnement se fera par l'association ECTI, sous forme de fiches (168) pour un cout de 1750€.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, accepte l'accompagnement pour la mise en place du plan de sauvegarde communal par l'association ECTI pour un montant de 1750€. (Vote : 16/16)

## **Article 3 : Subvention façade**

Vu la délibération du 09 mars 2023 concernant l'attribution d'une subvention pour les ravalements de façades  
Considérant que le dossier de demande de subvention déposé par Mme LEGRAS, 101 rue des Forges, est complet et répond aux critères d'attribution de ladite subvention

**Le Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents valide l'attribution d'une subvention façade de 1 200€ à Mme LEGRAS (plafond de l'aide sur facture de 21 505,00 € TTC)

**Et AUTORISE** M. le maire à établir les mandats correspondants (vote : 16/16)

## **Article 4 : Travaux logement 61 rue du Sapin**

Le conseil municipal prend acte de la restitution du logement situé à 61 rue du Sapin par le locataire suite à la fin de son bail.

Après inspection du logement, il a été constaté que des travaux de rénovation complets sont nécessaires pour remettre le bien en état.

Il a été proposé au conseil municipal d'allouer une enveloppe de 20000€ pour financer les travaux de rénovation du logement.

Les travaux devront être réalisés dans les meilleurs délais afin de préparer le logement pour une remise en location.

**Le conseil municipal**, avec 16 voix pour et 1 abstention, accepte d'allouer une enveloppe de 20000€ pour financer les travaux de rénovation du logement. (Vote : 16/16)

## **Article 5 : Projets de réhabilitation de l'école de Vaubadon et du Presbytère de Balleroy : Mécénat**

Pour financer ces réhabilitations, la commune lance un appel au mécénat pour contribuer à la préservation du patrimoine local. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, de valorisation du patrimoine et d'engagement pour la collectivité.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet d'un mécénat pour les deux projets : réhabilitation de l'école de Vaubadon et du Presbytère de Balleroy. (Vote : 16/16)

### **Points rajoutés :**

## **Article 6 : Crédit d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe à temps plein 35h00**

Suite à un avancement de grade, il est demandé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe à temps plein 35h00.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un emploi d'adjoint administratif deuxième classe à temps plein 35h00 à compter du 09 janvier 2025 afin de pouvoir appliquer l'avancement de grade de l'adjoint administratif. (Vote : 16/16)

## **Article 7 : Mise à disposition du bâtiment de l'agence postale pour l'annexe santé à l'Intercom Isigny-Omaha**

Le Conseil Municipal de la commune de Balleroy-sur-Drome, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs relatifs à la mise à disposition du bâtiment de l'agence postale pour l'installation d'une annexe santé,

### **Considérant :**

- Que la commune de Balleroy-sur-Drome, dans un souci d'améliorer l'accès aux soins pour ses habitants, souhaite mettre à disposition des services de santé à proximité,
- Que l'Intercom Isigny-Omaha a exprimé le besoin d'un local pour y installer une annexe santé, dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'offre de soins sur son territoire,
- Que le bâtiment de l'agence postale situé au 27 rue des Forges pourrait répondre aux besoins de l'Intercom pour cette mission de santé publique,
- Que la mise à disposition de ce bâtiment participe à l'optimisation de l'utilisation du patrimoine communal tout en apportant une solution concrète à la problématique d'accès aux soins pour les habitants de la commune et des environs.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, décide ce qui suit :

1. **Mise à disposition :** La commune de Balleroy-sur-Drome met à disposition le bâtiment de l'agence postale, situé 27 rue des Forges, à l'Intercom Isigny-Omaha pour l'implantation de l'annexe santé, pour une durée illimitée à compter de la fin des travaux de la mairie, avec un loyer annuel 1000€. Les charges courantes seront aux frais de l'Intercom Isigny-Omaha
2. **Conditions de mise à disposition :**
  - Le bâtiment sera utilisé exclusivement pour l'implantation de l'annexe santé, sous la responsabilité de l'Intercom Isigny-Omaha,
  - La gestion et l'entretien du bâtiment seront assurés par l'Intercom Isigny-Omaha
  - L'Intercom s'engage à respecter l'affectation des lieux à des fins de santé et à assurer la sécurité et la salubrité des locaux pendant toute la durée de la mise à disposition,

Et accepte la mise à disposition du bâtiment de l'agence postale pour l'annexe santé à l'Intercom Isigny-Omaha. (Vote 16/16)

## Article 8 : Décision modificative

| Fonctionnement               |                         | Investissement               |                         |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Dépenses                     |                         | Dépenses                     |                         |
| <b>Rappel dépenses du BP</b> | <b>+ 1 608 579,98 €</b> | <b>Rappel dépenses du BP</b> | <b>+ 1 758 635,99 €</b> |
|                              |                         | 21/2135                      | - 12 045,00 €           |
| <b>Total</b>                 | <b>0 €</b>              | <b>Total</b>                 | <b>+ 1 746 590,99 €</b> |
| Recettes                     |                         | Recettes                     |                         |
| <b>Rappel recettes du BP</b> | <b>+ 1 608 579,98 €</b> | <b>Rappel recettes du BP</b> | <b>+ 1 758 635,99 €</b> |
|                              |                         | 040/2804182                  | - 12 045,00 €           |
| <b>Total</b>                 | <b>0 €</b>              | <b>Total</b>                 | <b>+ 1 746 590,99 €</b> |

## Article 9 : Questions diverses

- Réunion jeu inter villages : 15 janvier 20h
- Containers : il faudra les déplacer avant le printemps

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 27 Février 2025 à Vaubadon.

Le Maire  
Yohann PESQUEREL

Conseiller  
Karine BEAUSSIEUX